

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

WILAYA D'ALGER

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DELA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS

**NIF : 41000 20000 16085****AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE**

Conformément aux dispositions des articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, la Direction de l'Aménagement et de la Restructuration des Quartiers de la Wilaya d'Alger informe l'ensemble des entreprises ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale, concernant le projet suivant : **TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES DES IMMEUBLES : LOT 01: 60/200 LOGEMENTS EL ACHOUR, Bts. 01,02,03,04,05,07; LOT 02: 50/200 LOGEMENTS EL ACHOUR, Bts. 06,08,09,10,11; LOT 03 : 90/200 LOGEMENTS EL ACHOUR, Bts. 12,13,14,15,16,17,18,19,20; LOT 04: 82/172 LOGEMENTS DRARIA, LOT 05: 90/172 LOGEMENTS DRARIA Bts. 01,02,03,04,05,06,07,17 Bts. 08,09,10,11,12,13,14,15,16**, Paru dans le BOMOP et dans les quotidiens nationaux suivants: **LE MAGHREB** et **الوسط** en date du 25/09/2025; **ALGERIE 54** et **الطريق نيوز** en date du 28/09/2025, la commission a attribué le projet de marché provisoirement aux l'entreprises citées ci-dessous, selon les critères d'évaluation des offres prévues au cahier des charges.

N° LOT	Entreprise / NIF	Note obtenue	Montant de l'offre en TTC	Montant corrigé de l'offre en TTC	Délai de réalisation	Observation
LOT N° 01	SARL ASSOCIE IDEAL NIF : 00150908086469000000	48.66	12 542 838.00 DA	/	03 Mois	Offre moins disante
LOT N° 02	EURL BEN CHANI YOUS NIF : 002316105172998	44	13 839 700.00 DA	/	02 Mois	Offre moins disante
LOT N° 03	ETB ZAOUI HOCINE NIF : 797319039008901	35	17 743 971.00 DA	/	03 Mois	Offre moins disante
LOT N° 04	EURL BOUBEGRAG Smail NIF : 000816097755943	60	15 782 613.00 DA	/	01 Mois	Offre moins disante
LOT N° 05	SARL AGERCO NIF : 000609080544589	46	18 365 805.00 DA	18 374 135.50 DA	75 Jours	Offre moins disante

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres sont invités de se rapprocher des services de la Direction de l'Aménagement et de la Restructuration des Quartiers au plus tard **trois (03) jours** à compter de la première parution de cet avis.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré peut introduire un recours dans les **dix (10) jours** à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Alger.